



14ème législature

Question N° : 84268	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >immigration	Analyse > orientations.
Question publiée au JO le : 07/07/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre de l'intérieur sur les nouveaux droits pour les étrangers en France. Alors que les forces de l'ordre peinent à lutter contre une immigration clandestine toujours plus nombreuse et toujours moins contrôlée, l'attitude d'un gouvernement responsable devrait être au contraire de créer des mesures en vue de lutter contre cette immigration, source de heurts aujourd'hui, mais de conflits sans doute plus importants demain. Comment ne pas voir l'incohérence de cet exercice de contorsion qui consiste à d'un côté engager des dispositions de lutte contre l'immigration clandestine (notamment par le biais de Frontex) et de l'autre accorder toujours plus de droits aux étrangers qui entrent en France (légalement comme illégalement) ? Le texte qui arrive maintenant en commission des lois promet que « les étrangers vont bénéficier d'un cadre administratif moins contraignant » en donnant par exemple accès à l'étranger à une carte de résident de 10 ans ». Enfin, pourquoi s'acharner à vouloir accueillir des talents (on connaît maintenant la rengaine bien connue de la « mobilité des talents ») arrachés à leur mère patrie en appauvrissant les pays en question de ces chercheurs, ingénieurs, et autres jeunes diplômés ? Dès lors il lui demande s'il a conscience du manque de loyauté et de vertu de sa politique migratoire.